

Le conflit linguistique en Acadie

Gérard Snow

Number 60, December 1985

L'Acadie : littérature et culture

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/50582ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Snow, G. (1985). Le conflit linguistique en Acadie. *Québec français*, (60), 54–55.

Le conflit linguistique en Acadie



g rard snow

Nous sommes   Moncton, au Nouveau-Brunswick. Plus de 700 citoyens de la r gion remplissent la grande salle de la **Dr. L. Bernice Macnaughton High School**. L'atmosph re est chaude, bruyante, tendue. La derni re d'une s rie de s ances publiques d'information tenues par le Comit  consultatif provincial sur les langues officielles va bient t commencer.

La presse nous a promis un beau spectacle. Dans la r gion de la Miramichi, un peu plus au nord, on a lanc  des œufs.

La pr diction se r alise. Les journalistes sont au paradis. Les questions pleuvent, agressives, de la bouche des participants anglophones, venus plus pour se vider le cœeur que pour s'informer.

On a manqu  d'ecouteurs pour la traduction simultan e. Un participant francophone de l'assembl e demande qu'on lui traduise une des questions. « **Go back to Quebec where you belong!** » « **Speak Canadian or go back to France!** » Applaudissements.

Non, nous ne sommes pas en 1968,   l' poque du maire Jones. Nous sommes   l'automne 1984, quinze ans apr s l'introduction du bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick.

On croyait pourtant avoir fait du progr s. Apr s tout, la proclamation de l' galit  des deux langues officielles n'avait-elle pas pour principal objet de sensibiliser la population? Le gouvernement avait mis  nti rement l -dessus, refusant d'inscrire dans la loi quelque mesure contraignante que ce soit. Les attitudes ont-elles chang ?

Plusieurs le croyaient, y compris le Premier ministre Richard Hatfield, qui, quelques ann es plut  t, avait jug  le moment opportun de proc der   une r forme en profondeur du r gime de bilinguisme officiel et de l'appareil gouvernemental pour mieux reconnaître, dans

les faits, la composition linguistique de la population de sa province. Pouss  par son lieutenant francophone, l'ancien ministre Jean-Maurice Simard, il avait commenc  par faire voter la **Loi reconnaissant l' galit  des deux communaut s linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick**, par laquelle le gouvernement s'engageait moralement   tenir compte, dans toute son action, de la sp cificit  de chacun des deux groupes linguistiques, et reconnaissant le droit de chacun d'eux   des institutions culturelles,  ducatives et sociales propres. Il avait fait hisser le drapeau acadien au m t de l' difice de la L gislation. Il avait fait inscrire dans la nouvelle **Charte canadienne des droits et libert s** le r gime n o-brunswickois de bilinguisme officiel. Il avait command  une  tude du r gime linguistique actuel, qui devait aboutir au rapport Poirier-Bastarache. Enfin, il avait institu  le Comit  consultatif provincial sur les langues officielles, charg  de sonder l'opinion publique au sujet des recommandations du rapport Poirier-Bastarache.

Les audiences du Comit  consultatif provincial sur les langues officielles nous auront r v l  le peu de progr s accompli au cours des quinze derni res ann es au point de vue des attitudes de nos concitoyens anglophones. Mais, en m me temps, elles auront servi   confirmer, une fois de plus, le degr  de solidarit  et de tenacit  qui caract rise depuis des si cles le peuple acadien.

Or, le Comit  consultatif s'appr tait   s'ex cuter lorsqu'il se rendit compte que la population ignorait pratiquement tout non seulement du rapport Poirier-Bastarache, mais de l'ensemble du r gime linguistique. Se ravisant, le Comit  d cida de proc der dans un premier temps   une s rie de s ances d'information.

Le r sultat de cette initiative, comme nous venons de voir, fut des plus d cevants. Devant le climat d'hostilit  qui marqua les s ances d'information, la presse anglophone se joignit aux partis de l'opposition et   plusieurs membres du caucus conservateur pour demander la r vocation imm diate du mandat du Comit  consultatif, qui ne servait,   leurs yeux, qu'  confronter l'une   l'autre deux collectivit s qui avaient v cu jusqu'  maintenant dans l'harmonie.

Monsieur Hatfield ne recula pas devant toutes ces pressions.   l'hiver 1985 eut lieu, comme pr vu, la seconde s rie de s ances publiques, dont le but  tait, cette fois, *non plus d'informer mais de consulter la population*. Des centaines de m moires furent pr sent s et d fendus. Tous les m moires francophones appuyaient le rapport Poirier-Bastarache, tandis que,   quelques exceptions pr s, tous les m moires anglophones le d non aient. M me Salomon, dans toute sa sagesse, aurait bien du mal, maintenant,   proposer un r gime linguistique acceptable aux deux collectivit s linguistiques du Nouveau-Brunswick.

Qu'y avait-il donc dans ce fameux rapport pour causer tant d'inqui tudes et d'indignation chez nos concitoyens anglophones? D'abord,   partir d'une enqu te men e aupr s d'un certain nombre de chefs de file de chacune des deux communaut s linguistiques, les auteurs avaient cru d celer chez chacune des deux populations des attitudes radicalement diff rentes face   leur propre culture et   celle de l'autre communaut  linguistique. Pour la plupart des Acadiens du Nouveau-Brunswick, c' tait l' vidence m me. Mais tout autre fut la r action du c t  anglophone. Rares furent les interventions anglophones qui ne cri rent pas au racisme!

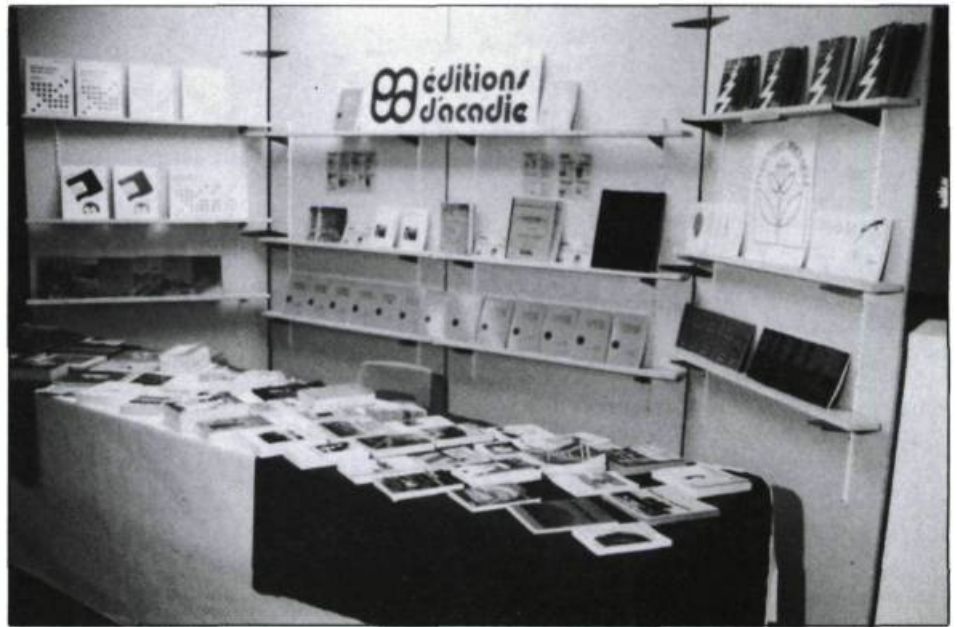
Cette r action confirme   quel point les attitudes et les perceptions sont diff rentes d'un groupe linguistique   l'autre.

Publier en Acadie

On n'aurait pas tort de conclure que seul le groupe francophone se perçoit comme une collectivité distincte au plan culturel et social. La population anglophone, quant à elle, veut bien reconnaître le droit à la population francophone de parler sa langue, à des degrés divers bien sûr ; mais elle refuse, dans l'ensemble, d'admettre la dimension sociologique du phénomène. Force nous est de conclure que, si la **Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick** a été votée à l'unanimité, c'est que la signification véritable et profonde de cette loi a échappé à la plupart des députés.

Au chapitre des recommandations, le rapport Poirier-Bastarache proposait, en définitive, la généralisation à l'ensemble de l'appareil gouvernemental du principe de la dualité linguistique déjà reconnu au ministère de l'Éducation. Les auteurs eurent beau prendre toutes les précautions voulues pour bien expliquer qu'il ne s'agissait pas d'ajouter à chacun des services publics actuels une contrepartie francophone, mais de réaménager l'ensemble de l'appareil administratif pour que les services destinés à la population francophone soient mieux regroupés et que les Acadiens aient meilleure chance de travailler dans leur langue dans la fonction publique et d'accéder à des postes de responsabilité sans avoir à renoncer à leur identité culturelle, ce fut peine perdue. Au nom de l'économie, au nom de la justice sociale, au nom de la bonne entente, la proposition fut rejetée, dénoncée, ridiculisée par l'ensemble de la population anglophone.

Et pourtant, au Nouveau-Brunswick, la population acadienne, fortement concentrée dans certaines régions du nord et de l'est de la province, compte pour plus du tiers de la population. Imaginez, maintenant, la situation de nos frères acadiens des deux autres Provinces maritimes !



Éditions d'Acadie et Éditions Perce-Neige au Salon du Livre de Québec, en 1982.

Publier en Acadie, c'était jusqu'au début des années 1970 une aventure rare, isolée et habituellement indépendante. En effet, les quelques auteurs acadiens d'alors, s'ils ne réussissaient pas à publier leurs ouvrages au Québec dans des maisons d'édition qui ne démontreraient pas alors un intérêt trop tangible pour l'Acadie, faisaient, pour la plupart, paraître leurs œuvres à compte d'auteur aux presses de l'Évangéline, de l'Imprimerie acadienne ou du *Moniteur acadien*.

Les Éditions d'Acadie

La situation a cependant grandement changé depuis le début des années 1970, car il y a maintenant quelques éditeurs en Acadie. Le plus important et le seul organisé de façon professionnelle est sans contredit **les Éditions d'Acadie** qui constituent l'un des catalystes les plus visibles de l'évolution de l'édition, de la production et de la création littéraire en Acadie.

claire potvin

Fondées en 1972 par un groupe de professeurs du Département des Études françaises de l'Université de Moncton, les Éditions d'Acadie visaient à permettre aux écrivains de l'Acadie de se faire publier chez soi. Cette maison d'édition a fait de Moncton la plaque tournante de l'édition en Acadie. Depuis sa création, plus de soixante-dix écrivains y ont publié environ cent trente ouvrages, englobant des genres aussi variés que l'essai, le roman, la monographie, l'album pour enfants, la poésie, le théâtre, la biographie, le manuel scolaire. Beaucoup d'entre eux ont su profiter des conseils fournis par le comité de lecture des Éditions d'Acadie avant la publication de leurs ouvrages. Cet éditeur joue en effet un rôle d'animation important et remarquable auprès des auteurs en évaluant leurs manuscrits et en les retravaillant de très près avec eux.